LIMOUSIN
Axe 2 : Développer les compétences et accompagner les parcours métiers des agents

Le dossier de l'usager dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Contexte

Le dossier unique de l’usager est une obligation qui répond à trois axes fondamentaux du travail des secteurs médico-sociaux et sociaux : le respect du droit des usagers et notamment de la vie privée, le droit d’accès aux informations qui y figure, le partage des informations utiles dans le respect du secret professionnel et la démarche d’amélioration de la qualité du service rendu dans le cadre de la mission exercée. Si un dossier bien tenu reflète souvent la qualité du travail accompli (notamment sur la personnalisation du projet), il est essentiel que les professionnels comprennent que chacun, dans sa fonction, a un rôle à y jouer pour favoriser in fine un travail de qualité. Savoir précisément à qui le dossier s’adresse et quel contenu réglementaire doit s’y trouver, mais aussi, qui peut y avoir accès, avec quelles limites. Ce dossier sert pour le travail en équipe, il sera donc essentiel d’aborder la notion de secret partagé et de bien en délimiter les contours. Egalement il faudra aborder ce qui doit se trouver dans le dossier mais aussi ce qui n’a pas lieu d’y figurer, seul l’utile est nécessaire.

Objectifs

- S’approprier les recommandations et la réglementation en vigueur
- Adopter une démarche réflexive sur ses pratiques / connaître les éléments spécifiques du dossier selon le type de structure
- Organiser le partage des informations utiles entre les différents professionnels dans le respect du secret professionnel
- Avoir des notions sur le secret professionnel partagé, notamment en protection de l’enfance
- Connaître la législation concernant les éléments médicaux et judiciaires du dossier de l’usager : qui peut avoir accès à ces informations ? peut-on donner une copie d’un jugement, d’une pièce judiciaire à n’importe quelle personne ?
- élaborer en équipe un plan d’amélioration de la qualité du service rendu

Renseignements complémentaires

coût pédagogique : 263 € par participant sur la base d'un groupe de 8 stagiaires.

Programme

Le dossier de l’usager : enjeux et finalités

- Un document pour trois logiques : cohérence des activités et des prestations, conservation des informations,

continuité des intervention
- Le dossier de l’usager comme élément déterminant de la qualité des pratiques professionnelles

Le cadre réglementaire applicable au dossier de l’usager.

Le contenu du dossier de l’usager

- Les différentes parties du dossier de l’usager :
  - Le dossier administratif
  - Le dossier médical
  - Le suivi au quotidien
- Les informations consignées dans le dossier
- Réflexion autour de l’informatisation du dossier

La protection des données contenues dans le dossier de l’usager

- Secret professionnel et confidentialité
  - Les personnes soumises au secret professionnel
  - Les sanctions en cas de violation
  - Les différents niveaux de responsabilités
- Le partage des informations :
  - Les transmissions et leurs modalités
  - La notion de secret partagé

La gestion et la conservation du dossier de l’usager

- Les renouvellements : organisation
- Les règles d’archivage
- Les contraintes liées à la conservation des dossiers (sécurité des locaux, confidentialité de données)

L’accès au dossier de l’usager

- Le sens du droit d’accès au dossier pour l’usager
- Les conséquences du droit d’accès de l’usager sur la constitution et l’utilisation de son dossier
- Les modalités de l’accès au dossier :
  - Les personnes ayant accès au dossier : l’usager, les représentants légaux, les tiers, les ayants droits
  - Les modes d’accès : consultation sur place, envoi de photocopies
- La mise en place d’un accompagnement lors d’une demande d’accès au dossier

Public
Tout personnel exerçant dans des institutions accueillant des enfants et adultes handicapés (IME – ESAT – Foyers de vie – ITEP….) .

Exercice
2019

Nature
AFC

Organisé par
IRFA EVOLUTION

Durée
14 heures